

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-159-AGDP

Objet : Prolongation de la location longue durée d'un véhicule de service roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) : Séat Léon

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article « L 5211-10 »,

VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,

VU, l'article 1^{er}, 4^{ème} alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'article « R.2122-8 » du Code de la Commande Publique,

VU, la décision du Président n°2020-152-AGDP prise le 6 juillet 2020, portant sur la location longue durée d'un véhicule au GNV (Séat Léon), pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 28 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger la location de ce véhicule d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 28 août 2024,

VU, l'avenant présenté par la société VOLKSWAGEN BANK,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

En application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, portant sur la prolongation de la location longue durée d'un véhicule de service roulant au GNV : Séat Léon, avec la société VOLKSWAGEN BANK, sise 11 avenue de Boursonnes – BP 61 – 02601 Villiers-Cotterêts Cedex.

ARTICLE 2 :

Le nouveau montant mensuel de cette prestation s'élève à 287,62 € HT.

ARTICLE 3 :

Cette dépense est prévue au budget 2023 et le sera aux budgets de l'exercice 2024.

A AGEN, le 11 mai 2023

LE PRÉSIDENT,



Jean-Marc CAUSSE